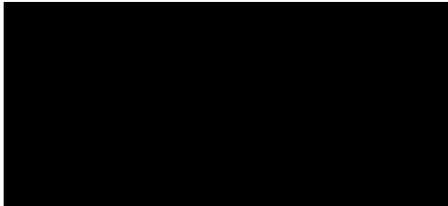


Québec, le 3 mai 2022



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2022-2023-00029

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 13 avril 2022, visant à obtenir le nombre d'accidents survenus sur le pont Radisson à Trois-Rivières du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} avril 2022, par année, et incluant tous les types d'accidents: avec dommages matériels, avec blessés ou mortels.

Vous trouverez ci-joint des documents recensés répondant au libellé de votre demande.

Toutefois, veuillez noter que ces données peuvent inclure des accidents localisés aux alentours du pont. Les accidents en zone de travaux ou impliquant un animal sont également inclus dans la compilation. De plus, seuls les accidents pour lesquels un rapport d'accident a été rempli et transmis à la Société de l'assurance automobile du Québec sont inclus dans cette compilation. Finalement, les accidents sur les bretelles d'autoroute ne sont pas inclus dans cette compilation.

Veuillez noter que nous utilisons les données que la SAAQ nous transmet afin de créer ces compilations. Ainsi, pour toutes données additionnelles, nous vous recommandons de communiquer avec eux aux coordonnées suivantes, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* :

Me Gisèle Gauthier
Directrice des affaires juridiques et secrétaire
générale
333, boul. Jean-Lesage #N-6-45
Québec (QC) G1K 8J6
Tél. : 418 528-4333

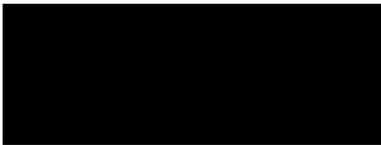
Télec. : 418 528-0966
gisele.gauthier@saaq.gouv.qc.ca

Nous vous invitons également à consulter le lien suivant pour toutes les données d'accident de la route disponible à ce jour : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/rapports-d-accident>.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Me Claude Peachy

p. j.